



DÉCLARATION DU CANADA À LA 111^E SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC POINT 5 À L'ORDRE DU JOUR : DÉBAT GÉNÉRAL

PRONONCÉ PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR HUGH ADSETT, AMBASSADEUR DU CANADA AUX PAYS-BAS ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

Merci, Monsieur l'Ambassadeur Schieb,

Monsieur le Président, c'est un réel plaisir de vous voir présider notre réunion ce matin. Nous vous sommes très reconnaissants du leadership dont vous faites preuve au sein du Conseil exécutif, et c'est un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui, avec vos collègues et, bien sûr, avec le directeur général et la directrice générale adjointe.

Alors que nous continuons à lire des rapports sur l'utilisation d'armes chimiques dans le monde, nous rappelons que le travail de l'OIAC est plus crucial que jamais.

Le Canada se tient aux côtés du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède pour exiger des réponses de la Fédération de Russie au sujet de la mort de l'opposant russe Alexeï Navalny, dans un contexte où ils ont déterminé qu'il aurait été empoisonné à l'épibatidine, une substance chimique toxique qui n'est pas naturellement présente en Russie et qui ne pouvait être administrée qu'à dessein. Alexeï Navalny est décédé dans une prison du Service pénitentiaire fédéral russe à Kharp, en Russie. Seul l'État russe avait des raisons, des moyens et l'occasion de commettre cet acte odieux; et lui seul peut même envisager un assassinat avec une toxine de la sorte dans un mépris aussi total du système international fondé sur des règles.

Voilà une occasion de rappeler à la Fédération de Russie que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur l'interdiction des armes biologiques s'appliquent à l'utilisation de toxines biologiques en tant qu'armes. L'article II est clair : la définition d'un produit chimique toxique s'applique indépendamment de son origine ou de sa méthode de production. L'inscription de la ricine et de la saxitoxine au tableau 1 établit un précédent clair.

Ce cas constitue un autre exemple qui témoigne du mépris constant de la Russie envers la Convention et qui s'ajoute à son recours à des agents Novitchok pour des tentatives d'assassinat au Royaume-Uni et en Russie, et à son utilisation généralisée d'agents antiémeutes dans les combats en Ukraine.

Fin janvier, l'OIAC a publié le cinquième rapport visant à identifier les personnes qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie. Nous accueillons favorablement les conclusions de ce rapport et saluons le travail de l'équipe d'enquête et d'identification, ainsi que la coopération de la Syrie durant sa préparation. Ce rapport concluait qu'il existe des motifs raisonnables de croire que, sous le régime Assad, l'armée de l'air arabe syrienne était à l'origine de l'attaque aux armes chimiques perpétrée le 1^{er} octobre 2016 à Kafr Zeïta. Ce document soigneusement préparé constitue un élément clé dans l'attribution de la responsabilité liée à l'utilisation d'armes chimiques. Pour la Syrie, cela pourrait constituer un pas en avant en matière de responsabilisation, un objectif que nous devrions tous partager alors que nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, quels que soient l'endroit, le moment et les circonstances.



La publication de ce rapport nous rappelle que le Secrétariat technique de l'OIAC doit mener une enquête pour identifier les auteurs des attaques au gaz CS décrites dans les trois rapports de visite d'assistance technique du ST à la demande de l'Ukraine. Nous avons déterminé que les pouvoirs conférés en vertu du paragraphe 20 de la décision C-SS-4/DEC.3 nous permettent de le faire. Mon homologue australien en parlera davantage au nom du groupe CANZ plus tard cette semaine.

Le Canada continue également de suivre les comptes rendus faisant état de l'utilisation d'armes chimiques par les Forces armées soudanaises contre les Forces de soutien rapide. L'an dernier, quatre États africains avaient soulevé des questions concernant la République du Soudan l'année dernière, et nous n'avons pas obtenu des réponses adéquates. Nous demandons à nouveau au Secrétariat technique de continuer à suivre la situation au Soudan et de prendre toutes les mesures que les organes directeurs jugent nécessaires pour veiller à ce que toutes les parties continuent de respecter la Convention.

Monsieur le Président, sur une note positive, nous sommes heureux de constater les importants progrès qui sont accomplis pour régler de manière définitive l'héritage laissé par le régime Assad en matière d'armes chimiques. Les efforts et les besoins du Secrétariat technique sont importants, mais nous ne devons pas négliger les besoins de la Syrie, et le Canada travaillera avec celle-ci et d'autres pays pour l'aider à respecter ses obligations en vertu de la Convention. Nous sommes heureux de partager déjà notre expertise en matière de programmation et de coordination – les leçons apprises en soutenant la destruction des stocks déclarés en Syrie, en Libye et en Russie – dans le cadre de l'effort de coordination dirigé par la Syrie mentionné par mon collègue syrien.

Enfin, Monsieur le Président, nous avons également le plaisir d'appuyer l'exercice CHEMEX GRULAC qui aura lieu en République dominicaine du 27 avril au 7 mai prochains. Les incidents liés aux produits chimiques toxiques peuvent se produire n'importe où, et il est important de veiller à ce que tous les États parties puissent répondre aux menaces chimiques. CHEMEX Afrique a été un grand succès et nous sommes heureux que l'OIAC étende le modèle à une autre région. Nous souhaitons bonne chance à tous les participants et espérons que cet exercice sera aussi fructueux que CHEMEX Africa en 2023.

Monsieur le Président, il y a beaucoup à faire cette semaine, mais vous pouvez toujours compter sur l'appui du Canada dans notre travail commun pour renforcer l'OIAC.

Merci.